

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022 DELIBERATION N° DE-2022-064

L'an deux mil vingt deux, le 7 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

Présents:

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h11), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (jusqu'à 19h22), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme BRAU-BOIRIE, Mme CASTEL à M. UGALDE, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à 18h11), Mme ZITTEL à M. ARCOUET, M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (à partir de 19h22)

Absent(s):

Secretaire :			
M. BOUTONNET-LOUSTAU			

Entendu le rapport de M. SEVILLA,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS — Adhésion à la stratégie transnationale contre la Cortaderia Selloana (Herbe de la Pampa).

L'Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana) est une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Sud dont la dynamique de colonisation des espaces sur les côtes atlantiques et méditerranéennes de l'Europe est désormais très préoccupante. Elle est un facteur de perte de biodiversité dans les milieux qu'elle colonise, et elle engendre des coûts importants pour les gestionnaires d'espaces confrontés à sa présence. Son pollen allergisant constitue également un problème de santé publique. La



dynamique d'invasion de l'Herbe de la Pampa est importante sur l'ensemble des côtes européennes de l'Atlantique et de la Méditerranée.

Face à ce constat, la Ville de Bayonne mène, depuis plus d'une décennie, des actions de lutte à 2 niveaux :

- l'une sur le plan curatif par le biais de travaux de régulation dans les barthes de la Nive maritime mais aussi en d'autres endroits du territoire communal lorsque l'opportunité se présente ;
- l'autre orientée vers la prévention via la mise en place d'un suivi des colonies de l'Herbe de la Pampa et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à destination de tous les publics.

En parallèle un programme « Life Stop Cortaderia » a débuté en 2018 en Espagne et au Portugal. Établi pour une période de quatre ans, il est dédié au contrôle de cette espèce.

Un des axes de travail de ce programme porte sur la mise en place d'une stratégie de gestion se développant au-delà des territoires concernés de l'Espagne et du Portugal. Cette « Stratégie transnationale de lutte contre la Cortaderia dans l'arc atlantique » permet ainsi d'associer les acteurs français dans les efforts de coordination existants pour améliorer le contrôle de cette espèce.

La stratégie développée dans le cadre de ce programme est conçue comme un outil d'aide à la mise en œuvre de mesures pour atteindre les engagements des organismes y ayant adhéré. Elle repose sur sept fondements :

- 1. L'arrêt de la propagation de l'Herbe de la Pampa, avec la mise en place d'actions de prévention et d'un système de détection précoce ;
- 2. La réduction de la présence de l'espèce, avec une stratégie d'intervention « de l'extérieur vers l'intérieur » dans les espaces présentant un intérêt écologique particulier ;
- 3. La restauration et le suivi post-interventions ;
- 4. L'amélioration des connaissances et la mise en place d'actions de recherche (expérimentations de nouvelles méthodes de gestion, contrôle biologique, etc.);
- 5. La communication, la formation et la sensibilisation;
- 6. Le renforcement de la législation et des possibilités de financement ;
- 7. Les responsabilités et le rôle des différentes parties prenantes impliquées (administrations, gestionnaires d'espaces, propriétaires, organismes de recherches, collectivités, etc.).

Localement (dans les Pyrénées-Atlantiques et sa façade atlantique), il est reconnu par les experts naturalistes (Office National de la Biodiversité, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire des Espaces Naturels, ...) et les collectivités (Département des P.A., CAPB, communes, etc...) que l'expansion de l'Herbe de la Pampa est maintenant incontrôlée et impacte fortement la conservation des espaces naturels. Les quelques actions menées par les collectivités pour tenter d'enrayer cette dynamique sont insuffisantes face à l'ampleur du phénomène et inefficaces sans une réelle stratégie territoriale et multi-partenariale (entre les collectivités et les organismes précités).



Les collectivités et organismes adhérentes à cette stratégie bénéficient des avantages suivants :

- elles font partie d'un réseau d'organismes contre Cortaderia,
- elles sont informées des avancées des recherches et de la gestion relatives à l'espèce,
- elles ont accès aux informations,
- elles peuvent demander une assistance.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser :

- l'adhésion de la Ville de Bayonne à la Stratégie transnationale de lutte contre l'Herbe de la Pampa et au projet « Life Stop Cortaderia » ;
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant l'adhésion et la mise en place de cette stratégie.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par delégation du Maire

ur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20220407-22_04683-DE Date de réception préfecture : 12/04/2022